

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 17-DCM-DGS-094

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SYMIELECVAR POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE SUR LES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Préambule

La commune du Pradet a confié à SYMIELECVAR la réalisation d'un diagnostic des réseaux d'éclairage public financé en partie par l'ADEME grâce au partenariat mis en place avec le Syndicat.

Travaux

Suite à cet Audit il est établi que des travaux de remplacement des vieux luminaires par des appareils à technologie LED, nous permettront un gain moyen de 437.000 kw/h annuels après rénovation des éléments suivants :

- 900 points lumineux équipés :
 - des lampes à vapeur de mercures (plus fabriquées et forte consommation)
 - des lampes à sodium HP
 - luminaires boules

- 78 horloges astronomiques

Les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, objet de la présente délibération feront l'objet de la mise en place d'un fonds de concours, conformément au dispositif de la loi de finances n° 2009-1673 du 30/12/2009.

Ce mode de participation nécessite une délibération concordante des deux collectivités.

Le montage financier est ainsi le suivant :

- Montant de l'opération : **467 000 € TTC (389 166 € HT)**
- **20 % de subvention SYMIELECVAR sur le montant HT des travaux d'économie d'énergie soit 77 833 €**
- **Reste à la charge de la commune : 389 167 € TTC**

Un fonds de concours sera versé au démarrage des travaux à hauteur de 75 % de la dépense HT au compte n° 2041, soit : 233 500,25 €.

Le solde de l'opération (25 % travaux HT et la TVA) sera versé au terme des travaux.

Décompte :

- **75 % des travaux HT moins la subvention :**
 $(389\ 166\ € - 77\ 833\ €) \times 0.75 = 233\ 500,25\ €$ à verser à la commande

- **25 % des travaux HT = 155 666,75 € sera à verser pour le solde des prestations (montant estimatif).**

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter l'exposé qui précède

- D'autoriser Monsieur Hervé STASSINOS le Maire à verser au SYMIELEC VAR un fonds de concours d'un montant de **233 500,25 € (Deux-cent trente-trois mille cinq-cent euros et 25 centimes)**

- D'autoriser Monsieur Hervé STASSINOS le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

